

Compte rendu de réunion

Objet :
Contournement autoroutier d'Arles
Groupe de travail Milieu Naturel
séance 1

Date de réunion : 24/09/19

Lieu : CCI Pays d'Arles –
Arles

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

Ministère
de la transition
écologique et
solidaire

Direction
Régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

-
Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Service
Transports
Infrastructures
Mobilités

Unité Maîtrise
d'Ouvrage

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Voir support de présentation, partie 1

Stéphane Saint-Pierre, directeur du cabinet Nicaya Conseil, présente aux participants l'ordre du jour de la séance :

1. Présentation des participants
2. Règles et déroulé de la séance
3. Projet de contournement autoroutier d'Arles : Retour sur le comité des élus
4. Processus d'études et de concertation : milieu naturel et projet global
5. Inventaires : méthode et pression d'inventaire
6. Suite du travail sur le Milieu Naturel

RELEVÉ DES ECHANGES :

Stéphane Saint-Pierre introduit la séance et reçoit l'assentiment des participants quant au respect des règles de vie du groupe de travail qu'il propose. Il rappelle à l'assemblée que chaque séance de travail organisée par la DREAL PACA est dédiée à une thématique spécifique. Il précise que la thématique «Milieu Naturel» du jour sera suivie d'une autre séance sur le même thème d'ici la fin de l'année 2019. Il annonce également qu'un compte-rendu des décisions du Comité des élus réuni fin juillet sera partagé avec les participants, et qu'un prochain Comité des élus se réunira à l'automne 2019.

Axe 1 : Retour sur le comité des élus du 26 juillet 2019

Voir support de présentation, partie 2

Lionel Patte, chef de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL PACA, expose le déroulé et les validations qui ont été opérées lors du comité des élus. Ce comité a pour objectif de valider et/ou ajuster la démarche proposée par la Maîtrise d'Ouvrage, après ajustements suite aux réunions préparatoires de juillet 2019.

Pour rappel, les représentants des instances suivantes étaient présents au Comité des élus :

- La préfecture de région
- La DREAL
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Le Département des Bouches-du-Rhône
- La députée de la circonscription
- Les Villes d'Arles et de Saint-Martin de Crau
- La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Dans son ensemble, le dispositif de concertation continue a été validé par les membres du comité. Les thèmes abordés ont été les suivants :

Dispositif de concertation

Les thématiques abordées dans le dispositif de concertation continue ont été validées. L'évolution principale concerne la création d'un atelier portant sur les Trafics – qui fait suite aux propositions formulées lors des séances préparatoires aux groupes de travail. La première séance sur cette thématique a eu lieu à la mi-septembre. Le calendrier concernant le dispositif de concertation a été passé en revue. La fin de l'année 2019 sera consacrée au partage des enjeux et à la comparaison entre les diverses variantes de tracé. La concertation réglementaire est prévue pour le second trimestre de 2020.

Requalification de la RN 113

Le comité a abordé la question de la requalification de la RN 113. L'avancement de ce projet en parallèle à celui de l'élaboration du projet de contournement a été validé. Les opérations sont distinctes bien que liées et les services de la DREAL échangeront avec les services techniques de l'ACCM, de la Ville d'Arles et de la Ville de St-Martin-de-Crau qui ont affirmé leur implication dans le projet de requalification.

Optimisation du calendrier du projet

Les élus ont rappelé la longueur du processus de réalisation du projet. Celui-ci étant complexe, de nombreuses procédures sont nécessaires. Une demande a été faite aux services de l'État pour qu'ils proposent un calendrier optimisé lors du prochain comité des élus. La DREAL précise que ces optimisations porteront uniquement sur les procédures internes de validation et d'échanges entre les différents services de l'État.

Intégration d'un contenu innovant

Le Comité des élus a demandé à la DREAL de concevoir un projet moderne, innovant, pleinement inscrit dans les enjeux du 21ème siècle de transition écologique et énergétique. Les propositions et possibilités d'innovation seront prises en considération. L'objectif final étant bien d'avoir un projet de moindre impact, y compris sur les milieux naturels.

Mesures de court-terme contre les nuisances actuelles

Le Comité des élus a demandé à ce que les nuisances actuelles soient prises en compte et fassent l'objet d'une réflexion pour rechercher des améliorations à court terme. La problématique est de savoir comment il serait envisageable de répondre, au moins partiellement, aux nuisances que connaissent les riverains en attendant l'aboutissement du projet. Le préfet de région a demandé à ce que les services de l'État, la DIRMED, les Départements des Bouches-du-Rhône et du Gard et Vinci Autoroutes travaillent de concert pour à la recherche de solutions envisageables.

Lionel Patte présente le schéma de gouvernance du projet et précise que le premier comité de suivi aura lieu d'ici novembre, à une date qui sera communiquée prochainement aux participants. Ce comité permettra de réunir les acteurs communs aux différentes thématiques, créant un lien entre elles. Il présente ensuite le calendrier prévisionnel actualisé.

Echanges

- ◆ Deux participantes s'étonnent de l'optimisation des calendriers et des répercussions possibles sur les études effectuées. Sont évoquées en particulier le calendrier écologique d'un an qui ne peut pas être comprimé. Une participante évoque le risque d'obtenir des études incomplètes.
 - La DREAL confirme que les optimisations ne se feront pas sur le calendrier des études menées. Le projet actuel est prévu à l'horizon 2022, un temps qui peut paraître long étant donné les problématiques actuelles. L'objectif actuel est de

proposer l'enquête publique à l'automne 2021. Le temps à optimiser dans le calendrier concerne les phases de discussions internes aux services de l'État (hors études, hors concertation et hors procédures réglementaires).

- La DREAL précise qu'aucune impasse ne sera opérée concernant les études du projet étant donné que cela le desservirait sur la durée de sa phase d'instruction.

- ◆ Une participante demande à quel moment les thématiques se regrouperont au sein du dispositif de concertation continue.
 - La DREAL répond qu'actuellement, les thématiques sont traitées séparément mais que les thématiques peuvent être évoquées de façon transversale lorsqu'elles se rejoignent.
 - Il est précisé que le comité de suivi a vocation à présenter les contributions de chaque atelier. Les compte-rendus qui sont transmis permettent également une vision de ce qui se dit pour chacune des thématiques. Pour rappel, ce comité de suivi est prévu d'ici fin novembre.

- ◆ Un participant demande quelle sera l'ampleur de l'impact des élections à venir sur le projet.
 - La DREAL indique que les prochaines élections à court-terme sont pour mars 2020 avec les municipales mais que le projet qui est à moyen terme s'inscrit dans un contexte d'élections régulières (2021, 2022, ...).
 - Le dispositif de concertation n'aura pas lieu sur les périodes électorales compte tenu du droit de réserve existant pour les services de l'État. Les conditions de dialogue au niveau local ne seront ainsi pas influencées.

- ◆ Un participant craint que des candidats aux élections ne se servent de cette volonté d'accélération comme élément à leur campagne.
 - Dans l'état actuel du projet, les mois qui viennent ne sont pas concernés par l'optimisation du calendrier et donc les possibles accélérations du projet. Les périodes de réserve des services de l'État en amont des élections existent pour freiner et empêcher ce type de phénomènes.

Axe 2 : Suites données aux échanges de la réunion préparatoire «Milieu naturel »

Voir support de présentation, partie 3

Lionel Patte rappelle la méthodologie proposée et les suites données aux échanges de la réunion préparatoire qui s'est tenue en juillet. Les études antérieures sont actualisées pour obtenir un état initial pertinent par rapport aux enjeux de cette phase du projet (comparaison des variantes de tracé). L'ensemble du fuseau est pris en compte avec une marge en plus. L'objectif de la DREAL est d'éviter et de réduire autant que possible les impacts sur le milieu naturel.

La DREAL précise que l'actualisation ne signifie pas la reprise à zéro des études. Les études externes peuvent être prises en compte pour apporter de nouveaux éléments d'éclairage.

Une question lors de la réunion préparatoire portait sur l'étude sur la non-restitution à la nappe phréatique et aux mesures compensatoires. Celle-ci sera étudiée dans un deuxième temps et en lien avec la Police de l'Eau pour obtenir des analyses plus détaillées.

Une seconde année d'inventaires a été demandée lors de la réunion préparatoire. Des compléments à la campagne d'inventaires sur 4 saisons sont envisagés selon l'expertise apportée et la caractérisation des enjeux.

Axe 3 : Rappel du contexte du milieu naturel du projet et méthodologie d'étude

Voir support de présentation, partie 3

Egis effectue un rappel du contexte et de la méthodologie utilisée pour étudier la thématique « Milieu Naturel ». Dans un premier temps, une actualisation des études préliminaires permet d'obtenir un état initial complet et actuel du territoire. Les variantes dans le fuseau VSV présentées auparavant (concertation publique de 2011) sont à nouveau étudiées et Egis envisage de présenter de nouvelles variantes, les enjeux ayant pu évoluer sensiblement et le tracé préférentiel ayant vocation à être celui de moindre impact.

Des compléments aux études actuelles et aux inventaires pourront être apportés si besoin est.

La logique des études menées tout au long du projet est celle d'ERCA : Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner.

La phase d'étude actuelle consiste à identifier les enjeux principaux afin d'éviter les impacts. Lors de la phase d'étude d'impacts, la concertation sera alors plus spécifique aux mesures de réduction et compensatoires. Les inventaires écologiques pourront être complétés jusqu'à ce moment-là.

Le dossier d'enquête publique viendra alors, ou non, valider la faisabilité du projet.

A l'horizon 2023/2024, une phase d'autorisation environnementale fera suite à la DUP. Dans ce cadre, de nouveaux inventaires spécifiques aux espèces protégées seront réalisés.

Echanges

- ◆ Une participante demande des compléments d'information sur la distinction opérée entre étude d'impact et autorisation environnementale.
 - L'hypothèse retenue a priori par la maîtrise d'ouvrage et celle d'une enquête d'utilité publique et d'une enquête au titre de l'autorisation environnementale unique disjointes, comme cela se fait habituellement sur les projets d'infrastructure de cette envergure, du fait de la complexité et de l'étendue du projet qui nécessitent des études plus détaillées que celles alimentant l'étude d'impact pour la définition des mesures portées dans la demande d'autorisation environnementale.
 - Au moment de l'étude d'impact, les besoins en mesures compensatoires sont identifiés et quantifiés. Cette première approche permet de dimensionner les mesures à mettre en œuvre et de s'assurer de leur bonne intégration dans le dimensionnement du projet (ampleur des impacts, mise en œuvre technique, équilibre financier...), vérifiant ainsi qu'elles ne remettent pas en cause sa viabilité.
 - Le processus de compensation est ensuite approfondi lors de la phase d'étude précédant la demande d'autorisation environnementale unique pour aboutir à un dispositif de compensation fiabilisé : précisions détaillées sur les mesures à rechercher, recherche des terrains les plus propices, montage des protocoles de compensation, concertation avec les services de l'État, maîtrise des terrains, mise en place des partenariats de gestion...
 - L'autorisation environnementale unique ne sera délivrée que si l'ensemble des processus de compensation (Police de l'Eau, Espèces protégées...) sont considérés comme suffisants.
- ◆ Un participant évoque l'impact du tracé sur les terrains agricoles et souhaite que les mesures compensatoires ne viennent pas les affecter davantage. Il souligne que celles-ci sont parfois plus contraignantes sur les activités agricoles que le projet lui-même.
- ◆ Une participante intervient pour évoquer la nécessité d'une étude transversale des différentes thématiques.
 - Julien Menotti, responsable d'opérations à la DREAL PACA, précise que les

thématiques vont se croiser dès la comparaison des variantes.

- Lionel Patte précise que toutes les thématiques sont imbriquées entre elles et les mesures prises seront transversales.
 - Enfin, Anne-Sophie Chaudat d'EGIS précise qu'une étude d'impact ne peut pas être menée « en silo ».
- ◆ Une participante souhaite que les espèces protégées soient prises en compte dès à présent pour anticiper l'autorisation environnementale unique.
- EGIS précise que les espèces protégées sont prises en compte dès l'étude d'impact puisqu'il est nécessaire d'étudier l'impact du projet sur les espèces dès ce stade d'étude. Lors des inventaires, toutes les espèces, en priorité les espèces protégées, sont prises en compte et identifiées. Toutefois, des compléments seront probablement apportés sur les espèces protégées dans la phase d'études préalables à l'autorisation environnementale unique pour mettre à jour et préciser certains points d'études.

Axe 4 : Restitution des premiers inventaires réalisés : méthodologie

Voir support de présentation, partie 4

Egis présente la méthode utilisée pour l'inventaire selon les groupes d'espèces. Les inventaires ont vocation à cibler tous les secteurs pour identifier la présence d'espèces représentant des enjeux. En ce qui concerne la faune aquatique, un bureau d'études spécialisé est chargé des inventaires selon une méthodologie en cours d'ajustement. Une méthodologie est adoptée pour chaque groupe d'espèce : mammifères, chiroptères, avifaune, batraciens, reptiles, insectes. Egis présente ensuite l'équipe et la pression d'inventaires ainsi que les limites méthodologiques rencontrées.

La DREAL rappelle que la pertinence des inventaires est à apprécier d'une part en fonction des sections du projet (distinction entre la partie faisant l'objet d'un aménagement sur place et la partie faisant l'objet de tracés nouveaux) et d'autre part en fonction des besoins liés aux comparaisons des variantes.

Echanges

- ◆ Un participant souhaite savoir comment les sites ont été choisis.
- Egis répond qu'un premier passage complet sur le fuseau VSV en février a permis d'identifier les habitats favorables pour chaque groupe d'espèces et de positionner les sites d'observation pour la suite. L'analyse de photos aériennes a permis de compléter cette démarche de localisation des sites d'observation.
 - Par ailleurs, lors des visites de terrain, des observations ont également été réalisées sur les trajets reliant les sites d'observations, parcourus à vélo principalement.
 - Enfin, les sites d'observations identifiés visent généralement un seul groupe d'espèces pour lequel l'habitat en présence est le plus favorable. Toutefois, lors des observations, toute espèce présente est inventoriée (même végétale) même s'il ne s'agit pas du groupe visé.
- ◆ Un participant souligne la présence de chiroptères au niveau des éoliennes et de l'étang. De plus, il souligne que le Groupe Chiroptère de Provence dispose d'études et qu'il est important qu'EGIS s'en rapproche.
- Egis précise que ces zones ont effectivement été identifiées. Des points d'inventaire sont effectués tous les 300-400 mètres pour cette espèce.
 - Des études, collectes, informations peuvent être transmises par les participants si

des points semblent manquer ou pour prendre connaissance d'inventaires déjà existants.

- ◆ Un participant souhaite savoir si des gîtes ont été recherchés. Il s'étonne qu'il n'y ait pas de distinction entre des colonies et des espèces en phase de déplacement.
 - Egis répond que des secteurs ont été identifiés comme ayant une potentialité d'accueil. Cette recherche a été effectuée en février-mars 2019 quand le couvert végétal n'est pas encore trop développé.
 - Dans le contexte des études, Egis analyse les gîtes potentiels à chiroptères c'est-à-dire produit une analyse de la capacité d'accueil des secteurs comme support de comparaison des variantes. Egis précise que s'il est possible techniquement de vérifier la présence arbre par arbre de gîtes pour les Chiroptères, le risque d'erreur semble trop important puisque les Chiroptères changent de gîte très régulièrement.
 - Lionel Patte précise qu'il s'agit de disposer du niveau de précision des enjeux le plus adapté selon la phase d'études du projet. Actuellement, il s'agit d'une phase de caractérisation des enjeux et impacts potentiels afin d'éviter les secteurs à forts enjeux.

- ◆ Un participant demande pourquoi la méthodologie ne correspond pas à certaines méthodologies utilisées dans d'autres cadres.
 - Lionel Patte répond que la méthode s'adapte en fonction des projets, des objectifs (ici comparaison des variantes). Actuellement, la caractérisation des zones avec probabilité certaine de présence de l'espèce est recherchée pour comparer des variantes qui pourraient être amenées à éviter ces zones.

- ◆ Un participant relève l'importance de prendre en considération les habitats, étant donné la présence de sites Natura 2000 dans le fuseau VSV.
 - Egis répond que l'habitat est la base même du travail effectué. La relation entre espèce et habitat sera présentée au cours de la prochaine séance.

- ◆ Des participants demandent des précisions sur le type d'appareils mis en place pour les mammifères et sur le calendrier, remarquant un seul passage au mois de juin.
 - Egis indique que des « pièges photographiques » ont été posés dans tous les types d'habitats potentiels pour les mammifères.
 - Un passage a été effectué en juin, un autre a eu lieu fin mai et un autre début juillet. Une quinzaine de jours séparent les inventaires sur cette période propice au recensement des espèces. Tous les résultats des enquêtes liées à ces passages n'ont pas encore été dépouillés.
 - Au cours de la prochaine séance Egis disposera d'une meilleure visibilité pour savoir si des inventaires complémentaires sont à envisager.

- ◆ Une participante demande des précisions sur le piégeage utilisé pour les espèces de batraciens.
 - Egis indique que la recherche se fait à vue et ouïe, et également au cours de sorties nocturnes à la lampe frontale. Aucune capture n'a été réalisée car cela perturbe les individus, dégrade l'habitat et risque une transmission de pathogènes.
 - Lorsqu'il y a de la turbidité dans une mare, une analyse ADNe (ADN environnemental) est préférable. Dans ce cas précis, la turbidité était très faible et n'a pas empêché l'inventaire complet à vue.
 - Trois passages sont effectués sur chaque site.

- ◆ Une participante demande la méthode utilisée pour les micro-mammifères et les espèces protégées.
 - Egis répond que les inventaires ont été réalisés en automne et hiver.
 - Une réflexion est actuellement menée pour l'inventaire de la musaraigne aquatique, étant donné que le piège à poil se révèle la majorité du temps insatisfaisant.
 - Les zones d'écoulement lent d'eau ont été prospectées.
 - Cependant, même si l'espèce n'est pas vue, l'appréciation des experts permet d'identifier des habitats comme potentiels afin de prendre en compte la présence de l'espèce.

Hors réunion : Suite à cet échange, EGIS a choisi à propos des inventaires sur la musaraigne aquatique de recourir à l'analyse ADNe (SPYGEN) de manière à fiabiliser l'inventaire.

Axe 5 : Identification des enjeux et présentation des réglementations

Voir support de présentation, partie 4

Egis présente les contraintes réglementaires liées aux études effectuées. La phase d'étude actuelle concerne l'identification des enjeux spécifiques et une analyse globale en fonction de l'analyse des espèces et selon l'habitat. Le niveau d'enjeu global est affecté à l'habitat. Il s'agit d'une méthodologie souvent employée lors de grands projets.

Echanges

- ◆ Un participant signale que, pour la flore, la caractérisation des espèces en danger d'extinction comme « enjeu fort » ne lui semble pas suffisante et souhaiterait que cela apparaisse comme un « enjeu très fort ».
 - Egis précise que cette classification est basée sur le classement UICN des listes rouges. Toutefois, suite aux échanges avec le groupe de travail, un ajustement des niveaux d'enjeux peut être envisagé.
- ◆ Un participant signale que les habitats humides ont des fonctionnalités à part entière et que le lien avec l'hydrologie serait à intégrer aux différents critères.
 - Egis précise que les liens avec l'eau font partie des points essentiels du projet. Tous les éléments sont en cours d'études et viendront alimenter l'étude sur les zones humides.
 - La DREAL précise que les fonctionnalités de la zone humide sont intégrées aux habitats.
- ◆ Des participants reviennent sur l'inaccessibilité d'un site due à la présence de taureaux, ce qui n'aurait pas permis une étude suffisante du site.
 - Egis précise que l'exploitant de la manade a prévenu le botaniste de la présence de taureaux et lui a conseillé de ne pas rentrer sur le terrain à cause de la présence de ces animaux.
 - La DREAL précise que ses services et le bureau d'études disposent d'autorisations préfectorales pour se présenter sur les parcelles non clôturées.
 - Une solution pour accéder au terrain sera recherchée et présentée lors de la prochaine séance.
 - Une participante explique que les parcelles pâturées présentent des enjeux importants et qu'une analyse préalable serait souhaitable.
 - Egis précise que ces secteurs ont été caractérisés comme enjeu très fort après le

passage d'un botaniste qui a pu accéder au terrain au cours d'une sortie.

- ◆ Un participant souligne la mise en place d'une démarche participative qui se déroule actuellement à Arles avec le CPIERPA et qui permet, avec les habitants, de réaliser des inventaires. Cette animation pourrait alors contribuer à la participation des citoyens à la pression d'inventaires du début à la fin du processus.
 - La DREAL demande la transmission d'un document afin de prendre connaissance de cette démarche et voir comment celle-ci pourrait compléter le processus de concertation engagé.

- ◆ Un participant souhaite savoir ce qui est entendu par « site d'intérêts exceptionnels ».
 - Egis répond que ce sont les sites qui en fonction de l'importance de l'habitat, de la qualité du milieu, du nombre d'espèces, etc apparaissent comme des sites à protéger.

- ◆ Des participants soulignent leur impression de ne pas voir apparaître suffisamment les zones Natura 2000 et la convention de Ramsar et des labels environnementaux.
 - Egis précise que tous les documents réglementaires sont pris en compte et présente à nouveau le slide qui explicite la prise en compte des zones Natura 2000 et la Convention RAMSAR.
 - L'outil SIG permet la prise en compte des contraintes réglementaires. L'outil permet de localiser et spatialiser sur des cartes les enjeux répartis par unités spatiales. La superposition de ces différents facteurs permet d'obtenir une synthèse et une carte représentant les enjeux globaux. Les contraintes réglementaires sont incorporées à ces enjeux. L'outil est donc une aide à la décision qui permet de réaliser un travail sur les différentes variantes en visualisant les nœuds d'enjeux.

Axe 6 : Suites de la séance

Voir support de présentation, partie 5

Au cours de la séance, tous les points à l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés. Les premiers résultats des inventaires seront présentés lors de la prochaine séance.

La séance s'achève sur l'indication des suites données au présent atelier :

- Envoi aux participants du support de présentation de la séance et d'une synthèse des échanges
- Envoi des cartes présentant les pressions d'inventaire
- La seconde séance Milieu Naturel aura lieu en novembre 2019

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES
Atelier n°1 Milieu Naturel du 24 septembre 2019
ANNEXE – LISTE DES PRESENTS

(le support de présentation power point comprend la liste de tous les invités au GT milieu naturel)

<u>Organismes</u>	<u>NOM Prénom</u>
CCI Territorial du Pays d'Arles	CASTELL Christelle
CCI Territorial du Pays d'Arles	DERVIEUX Manon
Parc Naturel Régional de Camargue	PLOTEAU Gaetan
Parc Naturel Régional de Camargue	GRILLAS Célia
AFB DIR PACA - Corse	FAURE Benjamin
AFB DIR PACA - Corse	FAU Jean-Marc
Association pour le contournement autoroutier maintenant	CROMBE Odile
CIV de Raphèle	QUAIX Gérard
Les amis du Marais du Vigueirat / Garde	BERRIN Axel
Les amis du Marais du Vigueirat	MASSEZ Grégoire
DDTM13	GIRET Sylvie
DDTM13	BONNIER Loïc
Chambre d'agriculture PACA	BERTRAND Jean-Marc
Agglo ACCM	BERNIS Florent
Conseil de développement Pays d'Arles	ROCCHI Jean-Marc
CEN PACA	MEFFRE Bénédicte
ACEN	DUB Corinne
CPIE Rhône Pays d'Arles	DOLLET Emmanuel
Conseil départemental 13	DELEUZE Elizabeth
Conseil départemental 13	GUILLOT Emmanuelle
Ville d'Arles	MARTIN Aline
Ville de St-Martin-de-Crau	HENRY Mireille
Ville de St-Martin-de-Crau	GERBAUDO Florence
Tour du Valat	OLIVIER Anthony
ACEN - FNE13	BOUSQUET Marie-Hélène
EGIS	XHARDEZ Christian CHAUDAT Anne-Sophie
DREAL PACA	PATTE Lionel MENOTTI Julien
Nicaya Conseil	SAINT-PIERE Stéphane RIBARDIERE Elise